



En partenariat avec



## REJOINGNEZ UNE EQUIPE DE VOLONTAIRES ! ECO-CITOYENNETE ECO-ENERGIE

- Vous avez entre 18 et 25 ans,
- Vous souhaitez vous impliquer dans un projet associatif en lien avec le monde de l'entreprise,
- Vous avez envie de vous sentir utile en aidant des personnes parfois en précarité.

### Votre mission :

- Contribuer aux missions de médiation sociale et de développement durable (Eco-gestes au quotidien & Economie d'énergie) avec le concours d'entreprises telles que GAZ TARIF REGLEMENTE, ENGIE, ENEDIS...,
- Permettre à des scolaires de bénéficier d'un accompagnement à l'aide aux devoirs afin d'aider les familles et agir contre le décrochage scolaire.

En plus de votre mission, vous serez accompagnés **un jour par semaine** par des professionnels de l'Emploi, de l'Insertion et du Développement Personnel pour construire vos projets personnels et professionnels.

TERRITOIRES SOLIDAIRES pourra vous proposer des ateliers de formation (CV, lettres de motivation, simulation d'entretien, etc.), des immersions en entreprise ou la participation à des forums pour l'emploi.

Vous aurez aussi l'opportunité de vous investir dans d'autres projets associatifs, de découvrir les institutions françaises ou de passer votre diplôme de formation aux premiers secours.



### Critères de recrutement :

- Motivation et engagement,
- Goût pour le travail d'équipe,
- Intérêt pour la transition énergétique et/ou le secteur du social.

### Critères spécifiques :

- Être de nationalité française ou d'un État membre de l'Union Européenne ou résider en France depuis plus d'un an sous couvert d'un titre de séjour autorisant un séjour durable.

### Durée :

- 9 mois – 4 jours/semaine - 28 heures – Du Lundi au Jeudi,
- De Septembre 2021 à Mai 2022.

### Indemnité mensuelle :

- 473,04 €uros par mois versés directement aux volontaires par l'État,
- 107,58 €uros par mois versés aux volontaires par TERRITOIRES SOLIDAIRES correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation ou de transports,  
Les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5<sup>ème</sup> échelon ou au-delà bénéficient d'une majoration d'indemnité de 107,68 €uros par mois.

CANDIDATURE à envoyer par mail à : [l.filippi@fondationface.org](mailto:l.filippi@fondationface.org)

